

*PCDR*  
*COMMUNE FAUVILLERS*

***PARTIE 4 : LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT***



*Lierneux, juin 2021*

## Table des matières

1. Elaboration de la stratégie .....	3
1.1 Co-construction de la stratégie avec la CLDR .....	3
1.2 Présentation des objectifs .....	3
1.3 Prise en compte du développement durable.....	4
2. Défi mobilisateur.....	6
3. Présentation de la stratégie et des objectifs de développement .....	7
4. Tableau général des indicateurs.....	25
5. Prise en compte du développement durable.....	26

# 1. Elaboration de la stratégie

## 1.1 Co-construction de la stratégie avec la CLDR

Préalablement, pour chaque pilier du développement durable, les enjeux identifiés lors des groupes de travail thématiques (58 au total) et les éléments prioritaires du diagnostic partagé (CLDR du 11/06/2019) ont été confrontés en CLDR (25/06/2019). Après avoir retenu les 36 enjeux qui lui semblaient les plus importants pour les 10 prochaines années, la CLDR a procédé à une reformulation de certains et à des regroupements logiques.

Par la suite, une ébauche de stratégie intégrant les enjeux prioritaires, ainsi que les autres plans et programmes existants aux niveaux communal et intercommunal a été soumise à la CLDR (24/09/2019). La stratégie a été structurée selon les 3 piliers du développement durable puisque l'ensemble des réflexions suit cette structuration depuis le début de l'Opération de Développement Rural. La CLDR a analysé cette stratégie, en parallèle avec les résultats de la plateforme de consultation numérique, et a proposé des reformulations. Elle a également suggéré des mots-clés pour le défi général, appelés à traduire la philosophie du PCDR. Quatre thématiques principales sont ressorties : la vitalité et l'énergie, la transition, la nature et l'environnement, la solidarité. Lors de la CLDR du 13/10/2020, lors d'une deuxième séance de travail sur la formulation du défi, la notion d'avenir est venue s'ajouter aux mots-clés.

Enfin, la stratégie a été adaptée, tant sur la forme que sur le fond, afin de traduire le plus fidèlement possible les réflexions de la CLDR et afin qu'elle soit cohérente avec, d'une part, le travail effectué en parallèle sur la sélection des projets et, d'autre part, l'actualisation des autres plans et programmes en cours sur la commune (PCS, Parc Naturel, GAL...).

Toutes ces étapes ont été effectuées en étroite collaboration avec la FRW et soumises à chaque fois à l'approbation de la CLDR (15/10/2019 et 3/03/2020).

Enfin la CLDR a voté la formulation finale du défi lors de la CLDR du 3/06/2021 parmi tous ceux émis par les membres de la CLDR, le Collège et l'auteur.

En conclusion, la stratégie s'organise selon les 3 piliers du développement durable chapeautés par un défi. Chacun des piliers est décliné en 2 objectifs ; les 6 objectifs sont précisés par 16 objectifs opérationnels.

## 1.2 Présentation des objectifs

Chaque objectif est succinctement expliqué avec les éléments principaux du diagnostic partagé. Pour chacun d'entre eux, les objectifs opérationnels sont énoncés et également justifiés. Parallèlement, des effets multiplicateurs attendus renforcent la pertinence de chaque objectif.

Les modalités d'évaluation sont précisées en 2 temps : sous forme de liens avec le développement durable et sous forme d'indicateurs et de cibles à atteindre dans les 5 ans. Les principaux projets en lien avec chacun des objectifs sont ajoutés afin de faire le lien avec la partie 5 du PCDR et de montrer la cohérence de la stratégie.

### 1.3 Prise en compte du développement durable

Les liens avec le développement durable sont proposés à l'aide de l'évaluation au regard des 17 objectifs de la stratégie de développement durable de la Wallonie. Pour chacun des 6 objectifs du présent PCDR, une côte entre 0 et 5 est attribuée pour savoir dans quelle mesure cet objectif répond aux 17 objectifs wallons. Cette évaluation se traduit graphiquement sous forme de radars.

Logo	Signification	Logo	Signification
	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde		Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable		Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge		Établir des modes de consommation et de production durables
	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie		Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles		Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau		Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
	Garantir l'accès à tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, et à un coût abordable		Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place à tous les niveaux des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous		Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser
	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation		

## 1.4. La stratégie de développement



## **2. Défi mobilisateur**

Un travail sur le défi a été réalisé par tous les intervenants à l'issue duquel la CLDR a choisi la proposition suivante qui lui semble refléter au mieux le PCDR.

### **Fauvillers, nos projets pour un avenir plus durable, dynamique et solidaire.**

« durable » traduit l'aspect environnemental du défi, même s'il concerne aussi le cadre créé par la qualité des relations humaines et les services existants. Ce cadre de vie est étroitement lié à la reconnaissance de la biodiversité exceptionnelle liée (entre autres) à la vallée de la Sûre, également emblématique de la beauté des paysages. Le petit patrimoine participe également à ce cadre de vie, qui est clairement perçu comme une caractéristique essentielle de la ruralité à préserver. Les atouts de Fauvillers, liés à la nature et l'environnement, doivent être « durables ».

« dynamique » représente préférentiellement l'aspect économique du défi, même si cet adjectif concerne tous les aspects du développement rural. Par ce concept particulièrement transversal, on insiste sur la volonté des citoyens de mettre en place des alternatives énergétiques, économiques, sociales..., d'être actifs pour leur territoire, d'être créatifs pour améliorer la relative faiblesse liée à l'emploi local, d'avoir de l'énergie pour adapter leur cadre de vie aux évolutions actuelles.

« solidaire » représente l'aspect social du défi, même si elle peut s'exercer dans tous les domaines de la vie quotidienne. Bien sûr, les services essentiels déjà bien présents sur le territoire communal doivent être pérennisés mais la consolidation d'un réseau entre les villages, les générations, les différentes catégories sociales... est un aspect important de la stratégie qui cherche à renforcer la cohésion sociale au sein de son territoire. Les liens entre tous les habitants, le respect et la connaissance mutuels permettront aux Fauvillersois de continuer à vivre ensemble de la manière la plus harmonieuse possible.

### 3. Présentation de la stratégie et des objectifs de développement

Fauvillers, nos projets pour un avenir plus durable, dynamique et solidaire.		
Pilier social	Pilier environnemental	Pilier économique
<p><b>1. Renforcer l'accès à des services diversifiés contribuant à l'amélioration de la qualité de vie de chaque Fauvillersois(e)</b></p> <p><b>1.1.</b> En proposant des solutions adaptées pour permettre à chacun de rester vivre sur le territoire</p> <p><b>1.2.</b> En menant des actions préventives en faveur de la santé</p> <p><b>1.3.</b> En favorisant l'accès au logement</p>	<p><b>3. Préserver et améliorer le cadre de vie en tenant compte de l'identité rurale</b></p> <p><b>3.1.</b> En assurant le développement convivial des villages en intégrant les recommandations du Schéma de Développement Communal</p> <p><b>3.2.</b> En protégeant et valorisant les éléments du patrimoine local</p>	<p><b>5. Organiser la mobilité pour tous aux niveaux local et supracommunal</b></p> <p><b>5.1.</b> En favorisant la mobilité active pour relier chaque village de la commune</p> <p><b>5.2.</b> En soutenant des solutions alternatives de mobilité utilitaire</p> <p><b>5.3.</b> En améliorant la sécurité routière sur tout le territoire</p>
<p><b>2. S'appuyer sur le tissu associatif pour stimuler la cohésion entre les habitants</b></p> <p><b>2.1.</b> En facilitant l'accès au sport et à la culture</p> <p><b>2.2.</b> En créant des coopérations au sein du milieu associatif</p> <p><b>2.3.</b> En mettant en place des actions pour renforcer la cohésion sociale et la communication</p>	<p><b>4. Prendre des mesures ambitieuses pour la protection, la valorisation et la gestion de l'environnement</b></p> <p><b>4.1.</b> En allégeant l'empreinte énergétique du territoire, en commençant par encourager des modes de consommations et de productions raisonnée</p> <p><b>4.2.</b> En favorisant la biodiversité et en sensibilisant au respect de la nature</p> <p><b>4.3.</b> En mettant en œuvre des initiatives durables et créatives stimulant la protection des ressources, en particulier l'eau et la gestion des déchets</p>	<p><b>6. Soutenir une économie circulaire et les circuits courts</b></p> <p><b>6.1.</b> En promouvant les activités, offres commerciales alternatives et emplois locaux</p> <p><b>6.2.</b> En encourageant une agriculture locale, raisonnée et proche du consommateur, en valorisant notamment les produits locaux</p>



### Objectif 1

#### Renforcer l'accès à des services diversifiés contribuant à l'amélioration de la qualité de vie de chaque Fauvillersois(e)

La Commune dispose de services reconnus, tels la crèche, les accueillantes d'enfants, les commissions citoyennes, l'école communale, la maison d'accueil communautaire, l'Administration communale, le CPAS, la maison médicale... Ceux-ci sont à destination de publics diversifiés. Par le biais de cet objectif, il s'agit de les maintenir, les compléter et les optimiser afin de permettre à chacun de bénéficier d'une offre de services au niveau local.

- **En proposant des solutions adaptées pour permettre à chacun de rester vivre sur le territoire**

Même au sein d'une petite commune, il est important de permettre à toute la population (enfants, jeunes, aînés, travailleurs, PMR, handicapés, précarisés...) d'avoir accès à une large panoplie de services, afin que le plus grand nombre trouve sa place dans les meilleures conditions possibles et pour conserver la mixité de la population. Le but est donc de pérenniser l'ensemble des services de base, les adapter encore mieux aux besoins locaux, voire les développer.

Les aînés sont particulièrement ciblés, pour favoriser leur maintien à domicile à travers des projets qui touchent au logement adapté, aux activités intergénérationnelles... Pour les enfants, il est question de l'apprentissage des langues.

Cet objectif opérationnel doit permettre aux habitants de pouvoir choisir de vivre sur le territoire parce qu'un ensemble de prestations et de conditions sociales (convivialité, solidarité) y sont présentes.

- **En menant des actions préventives en faveur de la santé**

La Commune a la chance de disposer d'une maison médicale agréée, ainsi que de la présence de quelques médecins spécialistes. Cependant, cet atout est nuancé avec l'absence ou l'éloignement de certains autres services médicaux (pharmacie, services de secours...).

Cet objectif opérationnel vise à replacer la santé dans une approche plus globale du bien-être physique, mental et social de tous les habitants. Cette approche tient compte du potentiel existant, qu'il faut maintenir et utiliser au quotidien pour promouvoir ce bien-être. Il s'agit d'élargir le champ d'actions d'une politique de la santé aux thématiques liées à l'alimentation saine, le sport ou la qualité de l'environnement.

- **En favorisant l'accès au logement**

Le logement sur Fauvillers se compose en grande partie d'habitations unifamiliales ; il existe très peu de locations et d'appartements. Le prix des maisons et des terrains a tendance à croître dans les mêmes proportions que dans la région, ce qui oblige des jeunes à quitter la commune pour trouver à se loger. De plus, les habitations étant relativement anciennes, les logements sont souvent peu adaptés aux aînés.

Cet objectif opérationnel vise donc à dégager des solutions en faveur des jeunes, des aînés et des plus précarisés, par la mise à disposition de logements communaux, tremplins, pour aînés ou même des logements alternatifs : groupés, intergénérationnels, tiny house, habitat léger...

## Effets multiplicateurs attendus

- Amélioration du bien-être de la population
- Renforcement de la solidarité et de la mixité au sein de la population
- Lutte contre les inégalités sociales
- Amélioration de l'attractivité de la commune

## Liens avec les autres stratégies communales

- PCDR (2005-2015) : Favoriser l'accès au logement en veillant à l'intégration du bâti neuf et en limitant le développement tentaculaire des villages du bien-être de la population ; Améliorer les services à la population
- SDC (2018) : Développer les équipements et les services
- PST (2019-2023) : Être une commune moderne qui garantit l'efficacité de l'administration et des services publics dont elle a la charge
- PCS (2020-2025) : Le Plan a pour objectif stratégique d'impliquer l'ensemble des parties prenantes dans la co construction des actions afin de favoriser l'accès à la mobilité pour tous et particulièrement des publics fragilisés, favoriser la participation citoyenne en encourageant les commissions consultatives à remettre des avis aux autorités locales dans les matières qui les concernent. Donner et améliorer l'accès aux nouvelles technologies, favoriser l'accès à la santé, rompre l'isolement et prévenir les comportements à risques en matière d'utilisation des réseaux sociaux.
- PNHSFA (2013-2023) : Activation de politiques sectorielles ; Collaboration transfrontalière - Grande Région

## Liens avec le développement durable



Cet objectif et ses 3 objectifs opérationnels en faveur des services de manière générale, et de la santé et du logement en particulier, permet d'atteindre les objectifs de la stratégie wallonne de développement durable principaux suivants. Objectif n°3 – Santé ; n°4 - Education (l'école communale est considérée comme un service important, socle de la cohésion sociale à l'échelle du village voire du territoire et partie prenante d'échanges intergénérationnels réguliers) ; n°10 – Inégalités réduites et n° 11 – Urbanisation durable.

Les objectifs communaux suivants participent également à la stratégie wallonne. Objectif n°2 – Sécurité alimentaire (La Commune de Fauvillers, dans le cadre de son PCS, propose une aide alimentaire à sa population la plus fragilisée notamment à travers l'épicerie sociale de la Croix-Rouge. La notion de sécurité alimentaire est bien prise en compte avec la volonté forte de localiser au maximum les ressources alimentaires en s'appuyant sur les productions des agriculteurs, maraichers, boulangers, fromagers... fauvillersois(es). Enfin l'amélioration de la nutrition est particulièrement prévue en faveur des enfants (repas scolaires) et des aînés

(repas du CPAS) et par la participation au projet intercommunal de hall relais agricole de Bastogne) ; n°5 - Égalité des sexes (volonté sémantique affichée) ; n°9 - Infrastructure résiliente , et n°17 – Partenariat.

## Evaluation

Indicateurs	Sources	Cibles
Nombre d'activités/événements liés aux aînés	- CCCA et CPAS	Au moins 1 nouvelle activité par an
Nombre d'actions/d'événements liés à la santé	- Administration communale - Maison médicale	Au moins 2 par an
Nombre de nouveaux logements communaux adaptés à un public fragilisé (aîné, jeunes, PMR...)	- Administration communale	Au moins 2 projets dans les 10 ans

## Principaux projets en lien avec l'objectif

	Intitulé du projet
LOT 0	- Création d'un logement d'urgence à la maison Mayérus à Fauvillers, en 2019 - Ouverture de la crèche communale « la Fée Clochette » en décembre 2018 - Projet de CLT à Fauvillers
LOT 1	- L1-M-01 : Aménagement de l'Eldo en une maison multiservices, associée à un logement locatif communal et un atelier rural à Fauvillers
LOT 2	- L2-IM-01 : Elargissement de l'offre de services pour les aînés - L2-IM-05 : Mise en place d'une démarche de Commune en santé
LOT 3	- L3-M-02 : Création de logements adaptés pour aînés - L3-M-03 : Création de logements tremplins - L3-IM-09 : Développement de l'apprentissage des langues sur la commune



## Objectif 2

### S'appuyer sur le tissu associatif pour stimuler la cohésion entre les habitants

Le tissu associatif, culturel et sportif peut être amélioré par une meilleure communication, information, organisation : c'est-à-dire la création d'une réelle synergie entre les nombreuses structures existantes. Si des infrastructures existent, elles sont à finaliser, y compris dans leur utilisation, tandis que d'autres sont encore à développer surtout pour le sport. Enfin, les aspects intergénérationnels, l'accès à la culture et au sport ainsi qu'une meilleure diversité des projets sont des points spécifiques à privilégier.

L'amélioration du tissu socio-culturel au sein du territoire peut renforcer les liens entre les habitants, leur unité voire leur identité commune sur laquelle s'appuyer pour communiquer vers l'extérieur.

- **En facilitant l'accès au sport et à la culture**

Sur le territoire communal, d'un côté, les infrastructures sportives sont particulièrement insuffisantes voire inexistantes. D'un autre côté, des initiatives existent dans le domaine de la culture, comme le théâtre par exemple. Ceci-étant, le but est de prioritairement renforcer l'accès à la culture comme au sport (en termes de déplacements, d'activités et de diversité) avant d'envisager de nouvelles infrastructures. Les coopérations et les complémentarités transcommunales sont également encouragées. Le but est également de créer une identité commune, surtout au niveau de la jeunesse, à travers une vie culturelle et sportive riche.

- **En créant des coopérations au sein du milieu associatif**

Le dynamisme associatif semble inégal selon les villages, la participation et le bénévolat sont parfois en baisse et les infrastructures sont parfois absentes, inadaptées et plus ou moins performantes. L'objectif est de favoriser des coopérations à l'échelle de la commune afin de conserver et développer la vie associative à l'échelle de chaque village. C'est en effet à ce niveau (le plus local possible) que la lutte contre l'isolement (des personnes âgées, fragilisées...) est réalisable.

- **En mettant en place des actions pour renforcer la cohésion sociale et la communication**

La mise en réseau concerne les infrastructures, le matériel, les bénévoles des associations, l'entente entre les villages... Divers outils de communication sont développés par l'administration communale pour atteindre différents publics mais le résultat ne semble pas encore optimal et le sentiment d'une communication déficiente domine. De plus, certains éléments comme la N4 et les différences culturelles existant de part et d'autre, peuvent accentuer ce sentiment de séparation entre villages. Le but est de créer d'autres liens afin de maintenir une cohésion sur l'ensemble du territoire. Cette cohésion sociale apparaît donc comme primordiale pour garder des villages vivants mais aussi les souder au niveau communal.

#### Effets multiplicateurs attendus

- Amélioration du bien-être de la population
- Renforcement de la solidarité

- Développement de l'identité locale et du sentiment d'appartenance
- Meilleure connaissance mutuelle au sein de la population, meilleure tolérance
- Meilleure connaissance (et donc utilisation) des services existants
- Augmentation de l'attractivité de la commune

### Liens avec les autres stratégies communales

- PCDR (2005-2015) : Développer un sentiment d'appartenance à la commune et encourager, dynamiser le tissu associatif
- PST (2019-2023) : Être une commune intergénérationnelle, attentive aux besoins de chacun et en recherche du bien-être de tous, y compris des citoyens les plus défavorisés ; Être une commune proche des citoyens et ouverte au monde, attentive à développer les collaborations et à lutter contre les discriminations ; Être une commune dynamique, attentive aux besoins des acteurs économiques, tout en soutenant les initiatives culturelles et en valorisant ses atouts touristiques
- PCS (2020-2025) : Le Plan a pour objectif stratégique d'impliquer l'ensemble des parties prenantes dans la co construction des actions afin de favoriser l'accès à la mobilité pour tous et particulièrement des publics fragilisés, favoriser la participation citoyenne en encourageant les commissions consultatives à remettre des avis aux autorités locales dans les matières qui les concernent. Donner et améliorer l'accès aux nouvelles technologies, favoriser l'accès à la santé, rompre l'isolement et prévenir les comportements à risques en matière d'utilisation des réseaux sociaux.
- GALHSFA (2017-2022) : Contribuer à l'appropriation du patrimoine par la population du territoire et renforcer le sentiment identitaire autour du concept « Parc naturel » ; Renforcer la cohésion sociale dans le territoire, notamment par un meilleur accès à la culture
- PNHSFA (2013-2023) : Être à la pointe des nouvelles technologies ; Développer de nouveaux produits touristiques et culturels ; Planification territoriale et nouvelles technologies de l'information et de la communication

### Liens avec le développement durable



Cet objectif et ses 3 objectifs opérationnels en faveur du sport et de la culture, des associations, de la cohésion sociale et de la communication, permet de participer à de nombreux objectifs de la stratégie wallonne de développement durable concernant la lutte contre la pauvreté (n°1), la santé et le bien-être (n°3), l'éducation et l'apprentissage (n°4), l'égalité des sexes (n°5), les infrastructures résilientes (n°9), les inégalités transfrontalières (n°10), l'urbanisation durable (n°11), les consommations et productions durables (n°12), les sociétés pacifiques (n°16) et les partenariats (n°17).

L'apprentissage « continu » transparait dans tous les objectifs par la nécessité d'informer (plus que de former) les habitants sur une multitude de sujets : la biodiversité, les paysages,

l'énergie, la santé, la culture, le patrimoine... L'apprentissage est également envisagé sous forme d'une transmission (intergénérationnelle) plus pratique que théorique (les cours formels étant perçus comme du ressort intercommunal), à l'image du Repair Café ou de l'apprentissage des langues.

## Evaluation

Indicateurs	Sources	Cibles
Nombre d'événements ou de manifestations fédérant les associations de la commune	- Administration communale - asbl	Au moins 2 par an
Nombre de nouvelles activités sportives et/ou culturelles pratiquées par les habitants	- Administration communale - asbl	Au moins 2 par an
Indicateur ISADF	- IWEPS	Augmentation de l'indicateur au bout des 10 ans (0,78 en 2018)

## Principaux projets en lien avec l'objectif

	Intitulé du projet
LOT 0	- Organisation de cycles de conférences et d'événements culturels à la maison rurale la Ferme Simon - Achat de matériel pour une mise à disposition des associations (tonnelles, verres réutilisables...) - Convention 2020-2025 avec la Commune de Martelange pour l'accès au hall sportif de Martelange-Fauvillers
LOT 1	- L1-M-02 : Aménagement de la salle de Warnach en maison de village - L1-IM-01 : Développement de l'offre culturelle - L1-IM-03 : Soutien au milieu associatif
LOT 2	- L2-IM-08 : Développement des pratiques sportives pour les Fauvillersois(es)
LOT 3	- L3-M-01 : Aménagement de la salle de Menufontaine en maison de village - L3-M-06 : Création d'espaces sportifs et de plaines de jeux - L3-IM-05 : Mise en place de projets renforçant la cohésion sociale



### Objectif 3

#### Préserver et améliorer le cadre de vie en tenant compte de l'identité rurale

Le cadre de vie rural et le patrimoine bâti sont d'une grande qualité, mais ne sont pas assez mis en valeur. De plus, l'architecture traditionnelle est parfois difficile à respecter pour les nouvelles tendances architecturales. Les espaces conviviaux au sein des villages tels que proposés par le Schéma de Développement Communal (SDC), participent également à ce cadre de vie rural.

- **En assurant le développement convivial des villages en intégrant les recommandations du Schéma de Développement Communal**

Le SDC, outil validé d'aménagement du territoire, définit des espaces publics fédérateurs au cœur des villages et une structuration des villages avec un pôle principal (Fauvillers) et deux villages-relais (Tintange et Sainlez). Le SDC porte également une attention particulière aux effets de porte et à l'intégration paysagère du bâti afin de redonner plus de place aux habitants. Cet objectif opérationnel vise à favoriser la convivialité des espaces publics aménagés.

- **En protégeant et en valorisant les éléments du patrimoine local**

Le patrimoine bâti est riche et a été inventorié localement par la Commission patrimoine. Certains éléments patrimoniaux sont peu valorisés ou aménagés, malgré les initiatives ponctuelles concernant les murs en pierres sèches ou les actions du Cercle d'histoire. Le patrimoine représente un atout tant au niveau des habitants que des touristes car il bénéficie d'un cadre bâti général de qualité, dont la préservation est encouragée (Guide Régional d'Urbanisme de Fauvillers, nuancier des façades...).

#### Effets multiplicateurs attendus

- Meilleure identification physique des villages
- Développement de l'identité locale et du sentiment d'appartenance
- Amélioration de l'habitat
- Développement du tourisme, augmentation de l'attractivité du territoire

#### Liens avec les autres stratégies communales

- PCDR (2005-2015) : Aménager les cœurs de village dans le respect de leur caractère rural
- SDC (2018) : Assurer un développement harmonieux des villages
- PST (2019-2023) : Être une commune durable, où il fait bon vivre, dans un cadre agréable, propre et bien organisé
- GALHSFA (2017-2022) : Contribuer à l'appropriation du patrimoine par la population du territoire et renforcer le sentiment identitaire autour du concept « Parc naturel »
- PNHSFA (2013-2023) : Préserver les paysages ; Restaurer et valoriser les éléments du petit patrimoine

## Liens avec le développement durable



Cet objectif et ses 2 objectifs opérationnels en faveur de l'aménagement du territoire de manière générale et du patrimoine en particulier, permet de participer aux objectifs n°4 - Education, n°8 – Economie, n°11 - Urbanisation durable, n°13 - Changements climatiques et n°15 – Biodiversité, de la stratégie wallonne de développement durable.

## Evaluation

Indicateurs	Sources	Cibles
Nombre de mesures du Schéma de Développement Communal mises en œuvre	- Administration communale	1 mesure planologique et 3 mesures opérationnelles d'ici 10 ans
Nombre d'actions de valorisation en faveur du patrimoine bâti local	- Administration communale - PNHSFA - asbl	Au moins 1 par an

## Principaux projets en lien avec l'objectif

	Intitulé du projet
LOT 0	- Restauration de la potale et du lavoir de Tintange - Établissement d'un « recensement du petit patrimoine » dans le cadre de l'appel à projets du même nom - Réfection du pont et valorisation du site de Romeldange, en partenariat avec la Commune luxembourgeoise de Rambrouch - Commission patrimoine, composée de membres de la CLDR – elle dispose d'un budget communal annuel pour la restauration d'éléments.
LOT 1	- L1-M-03 : Développement du site de Oisefagne
LOT 2	- L2-M-01 : Création d'un espace de convivialité avec kiosque à Wisembach - L2-M-02 : Aménagement d'un espace de convivialité à Strainchamps - L2-M-03 : Aménagement d'un espace de convivialité à Sainlez - L2-M-04 : Aménagement du cœur de village de Tintange - L2-M-06 : Restauration et valorisation d'éléments patrimoniaux locaux
LOT 3	- L3-M-07 : Aménagement du cœur de Fauvillers



#### Objectif 4

#### Prendre des mesures ambitieuses pour la protection, la valorisation et la gestion de l'environnement

La nature présente une qualité exceptionnelle sur le territoire communal, mais aussi une certaine fragilité face aux nuisances anthropiques. La biodiversité liée aux zones humides et les paysages sont, avec la faune locale, les principales forces de cet environnement naturel. De plus, les ressources, principalement l'eau, nécessitent une gestion attentive afin de les valoriser et de les préserver.

- **En allégeant l'empreinte énergétique du territoire en commençant par encourager des modes de consommations et de productions raisonnés**

La consommation d'énergie par habitant diminue mais reste caractéristique des contraintes de la ruralité. La production d'énergie renouvelable quant à elle est relativement faible. Au niveau communal, l'engagement à travers la Convention des Maires se concrétise par l'élaboration en cours d'un PAED. Les "petits" gestes du quotidien réalisés par l'ensemble de la population contribuent au défi climatique. Plus que la création d'une importante source de production renouvelable, c'est avant tout le manque d'informations, de formations et de soutien qui limite la diminution pourtant prioritaire des consommations d'énergie. Bien que la thématique énergétique relève d'abord d'investissements individuels, l'aspect de production peut bénéficier d'opportunités actuelles.

- **En favorisant la biodiversité et sensibiliser au respect de la nature**

Des acteurs de protection, de gestion ou de valorisation de la nature existent sur la commune, comme le Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier, le contrat de rivière Haute Sûre... La richesse de cette nature et de ses paysages est un véritable atout aux retombées multiples, tant au niveau local (cadre de vie des habitants), que régional (attraits touristiques), voire international (préservation d'habitats menacés). Cependant, certaines nuisances sont à combattre : usage des pesticides en particulier (lié partiellement à l'intensification de l'agriculture) et atteintes à l'environnement en général. Des actions citoyennes pour améliorer et sensibiliser à la biodiversité sont à concrétiser.

- **En mettant en œuvre des initiatives durables et créatives stimulant la protection des ressources, en particulier l'eau, et la gestion des déchets**

L'eau et les déchets sont deux éléments sensibles prioritaires pour protéger l'environnement. La quantité annuelle de déchets collectés par habitant est en diminution et la collecte en elle-même est fonctionnelle. Mais la propreté au sein des villages est plus problématique avec la présence de déchets, voire de dépôts y compris entre les villages et le long des voiries. Ainsi, la diminution générale des déchets à tous les niveaux doit être réfléchi de manière plus globale et ambitieuse.

Bien que l'assainissement collectif soit particulièrement développé pour une petite commune rurale, l'augmentation de la population, en particulier dans certains villages situés en zone d'assainissement autonome, et la position géographique de la commune (alimentation de la réserve d'eau potable du Grand-Duché du Luxembourg, zone RAMSAR) demandent encore une amélioration de la gestion des eaux usées. La préservation du réseau hydrographique de toute pollution a donc des conséquences au niveau individuel, collectif et supra communal.

## Effets multiplicateurs attendus

- Préservation des ressources non renouvelables
- Contribution aux objectifs environnementaux fixés à un niveau supérieur (diminution de l'empreinte carbone, amélioration de la qualité des eaux, réduction de l'usage des énergies fossiles...)
- Amélioration des conditions de vie et de santé des habitants
- Développement des retombées économiques et/ou sociales du patrimoine naturel
- Changements de comportement des habitants
- Développement de l'attrait touristique

## Liens avec les autres stratégies communales

- PCDR (2005-2015) : Préserver et valoriser le cadre naturel et lutter contre les nuisances
- SDC (2018) : Protéger le patrimoine naturel et paysager de la commune
- PST (2019-2023) : Être une commune durable, où il fait bon vivre, dans un cadre agréable, propre et bien organisé
- GALHSFA (2017-2022) : Réduire les différentes pressions exercées par l'activité humaine sur l'environnement et préserver la diversité écologique du Parc ; Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et engager un processus d'activation de nouvelles formes d'énergies renouvelables
- PNHSFA (2013-2023) : Etudier, protéger et restaurer les espèces et habitats ; Assurer une gestion intégrée des ressources en eau ; Lutter contre les espèces invasives ; Planifier le développement des énergies renouvelables

## Liens avec le développement durable



Cet objectif et ses 3 objectifs opérationnels en faveur de l'énergie, de la biodiversité, de l'eau et de la gestion des déchets, permet d'atteindre principalement les objectifs n°6 – Ressources en eau, n°7 – Énergie, n°11 – Urbanisation durable, n°12 – Consommation et production durables, n°13 – Changements climatiques, n°14 – Ressources en eau, n°15 – Biodiversité et n°17 – Partenariats, de la stratégie wallonne de développement durable.

Le territoire fauvillersois fait partie du bassin d'alimentation en eau potable du Grand-Duché du Luxembourg et à ce titre, la qualité de son réseau hydrographique est essentielle tant du point de vue local qu'international. De plus, via le PNHSFA, la Commune participe à un projet du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche « fish for mussels ». L'adhésion de la Commune à la Convention des Maires concrétise l'engagement pour lutter contre les changements climatiques.

## Evaluation

Indicateurs	Sources	Cibles
Consommation finale d'énergie sur la commune	- IWEPS	Diminution dans les 5 ans
Nombre d'informations/de sensibilisations dispensées à la population sur le thème de la nature	- Bulletin communal (qui relaye les initiatives) - PNHSFA	Au moins 2 informations/sensibilisations par an
Quantité d'ordures ménagères brutes collectées par habitant	- IWEPS - Idélux déchets	91,8kg/habitant en 2018 Rester sous la barre des 90kg/habitant/an pendant 5 ans

## Principaux projets en lien avec l'objectif

	Intitulé du projet
LOT 0	- Taxation des déchets au poids - Pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église de Fauvillers
LOT 1	- L1-M-03 : Développement du site de Oisefagne
LOT 2	- L2-M-07 : Développement de la mobilité électrique - L2-IM-02 : Mise en place d'actions pour améliorer la propreté de l'espace public - L2-IM-03 : Mise en place d'un mouvement "Zéro déchet" - L2-IM-06 : Sensibilisation du monde agricole aux enjeux environnementaux
LOT 3	- L3-IM-04 : Mise en place d'actions en faveur de la nature - L3-IM-12 : Valorisation des paysages



### Objectif 5

#### Organiser la mobilité pour tous aux niveaux local et supra communal

La mobilité reste globalement un point faible du territoire malgré la présence de la N4, de la Locomobile, et surtout du RAVeL et des sentiers touristiques. Le manque global de sécurité (routière, envers les usagers faibles), l'offre limitée du TEC et le manque de valorisation du potentiel de sentiers pour les déplacements quotidiens accentuent cette faiblesse.

- **En favorisant la mobilité active pour relier chaque village de la commune**

Le RAVeL représente un atout indéniable de la mobilité cyclo-piétonne à l'échelle du territoire communal. Il est structurant (traverse la commune du nord au sud et s'inclut dans un réseau régional), mais il n'est pas encore aménagé ni relié au réseau communal (sentiers et villages). De plus, il ne rejoint pas les villages situés à l'est de la N4. Aussi, la mobilité active ne doit pas se limiter au seul RAVeL. Des sentiers balisés existent pour le tourisme, mais le réseau de chemins n'est pas totalement répertorié ni connu. Vu les effets positifs sur les consommations d'énergie, la santé, la valorisation de la nature, la cohésion sociale intervillageoise... et le potentiel du réseau existant, les aménagements et la valorisation de ce réseau représentent un enjeu majeur de cette mobilité active.

- **En soutenant des solutions alternatives de mobilité utilitaire**

L'accessibilité de la commune n'est pas la même selon la proximité de la N4, les besoins en transport pour le travail (proportion importante de frontaliers), les loisirs (en grande partie à l'extérieur de la commune), certains services... En termes de transport à la carte, les Fauvillersois peuvent compter sur l'entraide entre voisins mais également sur la Locomobile dont l'utilisation sur la commune est en forte croissance. L'offre du TEC est restreinte dans plusieurs villages avec peu de passages ; sa fréquence suit presque exclusivement le calendrier et les horaires scolaires. Elle est actuellement lacunaire et difficilement améliorable. Les alternatives liées au covoiturage et aux nouvelles technologies semblent donc être les solutions privilégiées.

- **En améliorant la sécurité routière sur tout le territoire**

Dans l'ensemble, la sécurité routière s'améliore. La Commission Sécurité routière mise en place par la Commune au sein de la CLDR est dotée d'un budget et réalise diverses actions. Mais le manque de sécurité ressenti sur les routes reste préoccupant dans l'ensemble des villages et au niveau de nombreux « points noirs ».

#### Effets multiplicateurs attendus

- Amélioration du sentiment de sécurité dans les villages
- Amélioration de la convivialité dans les cœurs de village
- Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>
- Renforcement de la solidarité villageoise
- Développement des atouts touristiques

## Liens avec les autres stratégies communales

- PCDR (2005-2015) : Diminuer le sentiment d'insécurité routière
- SDC (2018) : Sécuriser et favoriser les déplacements
- PCS (2020-2025) : Le Plan a pour objectif stratégique d'impliquer l'ensemble des parties prenantes dans la co construction des actions afin de favoriser l'accès à la mobilité pour tous et particulièrement des publics fragilisés, favoriser la participation citoyenne en encourageant les commissions consultatives à remettre des avis aux autorités locales dans les matières qui les concernent. Donner et améliorer l'accès aux nouvelles technologies, favoriser l'accès à la santé, rompre l'isolement et prévenir les comportements à risques en matière d'utilisation des réseaux sociaux.
- PNHSFA (2013-2023) : Développer l'offre de randonnées

## Objectifs opérationnels et justifications



Cet objectif et ses 3 objectifs opérationnels en faveur de la mobilité de manière générale et de la sécurité routière, permet d'atteindre principalement l'objectif n°9 de la stratégie wallonne de développement durable concernant les infrastructures résilientes. Ces objectifs opérationnels participent aussi aux objectifs n°1 – Pauvreté, n°4 - Education, n°7 - Energie, n°10 - Inégalités transfrontalières, n°11 – Urbanisation durable, n°12 - Consommations et productions durables, n°13 - Changements climatiques et n°17 Partenariats.

Dans un territoire rural où il est incontournable de se déplacer pour toutes les activités quotidiennes (courses, travail, école...), les difficultés de mobilité sont accrues pour les plus précarisés.

## Evaluation

Indicateurs	Sources	Cibles
Nombre d'accidents par année	- IWEPS - Zone de police	Rester sous les 20 accidents par an
Nombre d'actions en faveur d'une mobilité alternative	- Administration communale	1 par an
Tronçons cyclo-piétons aménagés sur la commune	- Administration communale (trottoirs, pistes cyclables et autres sentiers...)	Au bout des 10 ans, au moins 2 tronçons aménagés (en plus des aménagements réalisés par le SPW sur le RAVEl)

## Principaux projets en lien avec l'objectif

	Intitulé du projet
LOT 0	<ul style="list-style-type: none"><li>- Création d'un groupe de covoiturage via Facebook</li><li>- Aménagement temporaire d'une zone de covoiturage à Warnach.</li><li>- Commission sécurité routière renouvelée</li></ul>
LOT 1	<ul style="list-style-type: none"><li>- L1-IM-02 : Résolution des problèmes de sécurité routière</li></ul>
LOT 2	<ul style="list-style-type: none"><li>- L2-IM-09 : Actions favorisant la mobilité douce</li></ul>
LOT 3	<ul style="list-style-type: none"><li>- L3-M-04 : Aménagement de chemins de liaison</li><li>- L3-M-05 : Aménagement de zones de covoiturage</li><li>- L3-IM-10 : Mise en œuvre d'actions favorisant les déplacements groupés</li></ul>



## Objectif 6

### Soutenir une économie circulaire locale et les circuits courts

L'économie circulaire permet d'associer les différents secteurs économiques entre eux et de faire le lien avec les aspects environnementaux et sociaux, plutôt que de les aborder séparément. Ainsi, une réflexion transversale envisage de développer en synergie le commerce avec l'agriculture et le tourisme. Par exemple, un commerce de proximité, créateur d'emploi local, propose des produits locaux et de qualité, éventuellement transformés par un jeune artisan ou une association de la commune. Ces produits permettent aux agriculteurs locaux de se diversifier et de maintenir leurs pratiques respectueuses de l'environnement et des paysages. Les produits du terroir et la beauté des paysages sont à leur tour un atout touristique qui soutient le développement de ce secteur et la pérennisation du commerce de proximité.

- **En promouvant les activités, offres commerciales alternatives et emplois locaux**

Le territoire communal est entouré de pôles d'emploi et d'activités économiques dynamiques. Les liens avec l'extérieur sont dès lors particulièrement importants (vu la forte proportion d'habitants sortant de la commune pour travailler, consommer, étudier...) et à prendre en compte. Malgré cela, l'emploi local (faible et difficile à développer) et le commerce de proximité (absent du territoire communal), doivent être soutenus et maintenus. La Commune peut s'appuyer sur l'ADL et la présence d'une ZAEM pour diversifier et surtout relocaliser l'économie.

Le développement du tourisme peut soutenir et renforcer l'économie locale mais n'est pas le moteur de celle-ci.

- **En encourageant une agriculture locale, raisonnée et proche du consommateur, en valorisant notamment les produits locaux**

L'agriculture apparaît clairement comme un secteur important pour l'économie mais aussi pour son rôle positif sur l'environnement. Les pratiques fauvillersoises ne doivent pas être confondues avec l'évolution vers une agriculture intensive (grand-ducale). Le soutien à l'agriculture locale par la valorisation des produits locaux (au niveau des habitants comme des touristes) est une solution de diversification intéressante à plusieurs niveaux. L'agriculture étant une part importante de l'identité rurale, elle permet également de conserver des liens sociaux forts et de la compréhension entre les agriculteurs et le reste de la population.

#### Effets multiplicateurs attendus

- Renforcement de la convivialité et de la solidarité entre les habitants et les acteurs économiques
- Développement de l'offre touristique locale
- Amélioration des conditions de vie des agriculteurs, notamment économiques
- Préservation des écosystèmes et des ressources en eau

## Liens avec les autres stratégies communales

- PCDR (2005-2015) : Maintenir et promouvoir une agriculture familiale de qualité locale
- SDC (2018) : Assurer le développement économique de la commune
- PST (2019-2023) : Être une commune dynamique, attentive aux besoins des acteurs économiques, tout en soutenant les initiatives culturelles et en valorisant ses atouts touristiques
- GALHSFA (2017-2022) : Soutenir une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement, à taille humaine ; Créer de nouvelles opportunités de développement économique, par l'expérimentation de processus innovants d'exploitation durable des ressources locales
- PNHSFA (2013-2023) : Favoriser la diversification agricole ; Aider à la commercialisation des produits ; Assurer un encadrement aux agriculteurs ; Améliorer l'image du milieu agricole ; Développer de nouveaux produits touristiques et culturels ; Développer l'accueil de qualité

## Liens avec le développement durable



Cet objectif et ses 2 objectifs opérationnels en faveur de l'économie locale de manière générale et de l'agriculture en particulier, permet d'atteindre principalement les objectifs n°2 - Alimentation et agriculture, n°8 - Economie, n°9 infrastructure résiliente, n°10 - Inégalités réduites, n°12 - Consommations et productions durables, n°13 - Changements climatiques, n°15 - Biodiversité et n°17 - Partenariats, de la stratégie wallonne de développement durable.

Dans un contexte transfrontalier avec le Grand-Duché du Luxembourg, les inégalités sont aussi prises en compte grâce aux objectifs du pilier économique (avec par exemple la problématique de l'accès à la terre pour les agriculteurs, le développement de l'emploi local).

## Evaluation

Indicateurs	Sources	Cibles
Système de vente, collecte ou distribution de produits issus de l'agriculture locale ou des jardins locaux	- Administration communale	1 système supplémentaire mis en place dans les 10 ans
Ratio d'emploi intérieur	- IWEPS	Ratio en augmentation au bout des 10 ans (26,5% en 2017)

## Principaux projets en lien avec l'objectif

	Intitulé du projet
LOT 0	<ul style="list-style-type: none"><li>- Participation communale au hall relais agricole de Bastogne</li><li>- Aménagement du domaine de Oisefagne</li></ul>
LOT 1	<ul style="list-style-type: none"><li>- L1-M-01 : Aménagement de l'Eldo en une maison multiservices, associée à un logement locatif communal et un atelier rural à Fauvillers</li><li>- L1-IM-04 : Encouragement des productions locales et des circuits courts</li></ul>
LOT 2	<ul style="list-style-type: none"><li>- L2-IM-04 : Renforcement de la promotion touristique de la commune</li></ul>
LOT 3	<ul style="list-style-type: none"><li>- L3-M-08 : Création d'un atelier rural</li><li>- L3-IM-02 : Développement de l'emploi en activant la ZAEM</li><li>- L3-IM-03 : Sensibilisation des citoyens au monde agricole</li><li>- L3-IM-07 : Accompagnement et soutien aux agriculteurs locaux</li><li>- L3-IM-08 : Développement de l'économie circulaire favorisant la transition et les liens citoyens</li></ul>

#### 4. Tableau général des indicateurs

	Indicateurs	Sources	Cibles
Objectif 1	Renforcer l'accès à des services diversifiés contribuant à l'amélioration de la qualité de vie de chaque Fauvillersois(e)	CCCA et CPAS	Au moins 1 nouvelle activité par an
		Administration communale Maison médicale	Au moins 2 par an
Objectif 2	S'appuyer sur le tissu associatif pour stimuler la cohésion entre les habitants	Administration communale	Au moins 2 projets dans les 10 ans
		Administration communale asbl	Au moins 2 par an
Objectif 3	Préserver et améliorer le cadre de vie en tenant compte de l'identité rurale	Administration communale asbl	Au moins 2 par an
		Administration communale asbl	Au moins 2 par an
Objectif 4	Prendre des mesures ambitieuses pour la protection, la valorisation et la gestion de l'environnement	IWEPS	Augmentation de l'indicateur au bout des 10 ans (0,78 en 2018)
		Administration communale	1 mesure planologique et 3 mesures opérationnelles d'ici 10 ans
Objectif 5	Organiser la mobilité pour tous aux niveaux local et supra communal	Administration communale PNHSFA asbl	Au moins 1 par an
		IWEPS	Diminution dans les 5 ans
Objectif 6	Soutenir une économie circulaire locale et les circuits courts	Bulletin communal (qui relaye les initiatives) PNHSFA	Au moins 2 informations/sensibilisations par an
		IWEPS Idelux déchets	91,8kg/habitant en 2018 Rester sous la barre des 90kg/habitant/an pendant 5 ans
Objectif 7	Soutenir une économie circulaire locale et les circuits courts	IWEPS	Rester sous les 20 accidents par an
		Zone de police Administration communale	1 par an
Objectif 8	Soutenir une économie circulaire locale et les circuits courts	Administration communale (trottoirs, pistes cyclables et autres sentiers...)	Au bout des 10 ans, au moins 2 tronçons aménagés (en plus des aménagements réalisés par le SPW sur le RAVeL)
		Administration communale	1 système supplémentaire mis en place dans les 10 ans
Objectif 9	Soutenir une économie circulaire locale et les circuits courts	IWEPS	Ratio en augmentation au bout des 10 ans (26,5% en 2017)

## 5. Prise en compte du développement durable

Selon l'Arrêté portant exécution du Décret relatif au développement rural (11/04/2014), Article 11, le PCDR doit :

- respecter les principes directeurs du développement durable du Décret relatif à la Stratégie Wallonne de Développement Durable (SWDD) (27/06/2013)
- être cohérent avec la SWDD

La stratégie du présent PCDR a donc été évaluée à travers les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) repris par la SWDD.

### Synthèse de la prise en compte du développement durable dans la stratégie du PCDR de Fauvillers

Le graphique ci-après montre la superposition de chacun des radars par objectif.

A la lecture du résultat, mise à part les ODD 5 (autonomie des femmes), 14 (ressources marines) et 17 (partenariat mondial), on constate que tous les autres ODD sont largement rencontrés, et ce de manière équilibrée, par la stratégie du PCDR de Fauvillers.

